

Règlements officiels
Défi 808 Bonneville

Table des matières

Table des matières	2
I. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
A. Règles générales	3
B. Sécurité et urgences	3
II. PARTICIPANT	4
A. Règlements du Défi	4
B. Sillonnage ou rouler en peloton	5
C. Parcours	5
III. RÈGLEMENT SUR LE VÉLO ET L'ÉQUIPEMENT	6
A. Vélo	6
B. Vêtements	6
IV. ÉQUIPE DE SOUTIEN	7
Conduite de jour	7
Conduite de nuit	8
V. VÉHICULE ACCOMPAGNATEUR	9
VI. STATION DE CHRONOMÉTRAGE ET AIRE DE TRANSITION	10
VII. PÉNALITÉS, DISQUALIFICATIONS ET ABANDONS	11
VIII. SOMMAIRES DES INSPECTIONS OBLIGATOIRES	12

Règlements

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Règles générales

1. Il est de la responsabilité de chaque participant de connaître et de se conformer aux règlements. Tous les participants et l'équipe de soutien doivent signer le formulaire de consentement/acceptation des conditions avant le début du Défi 808 Bonneville.
2. La présence à la réunion pré-défi est obligatoire pour tous les capitaines d'équipes et les participants inscrits individuellement ainsi qu'au moins l'un de ses membres d'équipe de soutien. TOUS les participants et les membres d'équipe de soutien sont fortement encouragés à assister à la réunion et sont généralement attendus.
3. Le Défi 808 Bonneville se déroule sur des routes publiques qui ne seront pas fermées pour l'évènement. Les participants partagent donc la route avec les véhicules automobiles. Les participants doivent en tout temps respecter le [code de sécurité routière](#), ce dernier doit être suivi en tout temps par tous les participants et les membres de l'équipe de soutien (arrêts obligatoires aux feux de circulation, aux panneaux d'arrêts, rouler le plus possible à droite, etc).
4. Les violations aux règlements seront considérées comme un comportement antisportif et non sécuritaire et seront sanctionnées par le directeur de course du Défi 808 Bonneville. Ce dernier a l'autorité en tout temps d'intervenir afin de maintenir la sécurité (1), l'équité (2) et l'intégrité (3) du Défi 808 Bonneville.
5. Toutes les personnes associées au Défi 808 Bonneville sont des ambassadeurs de l'évènement et doivent en tout temps se conduire d'une manière à refléter positivement les valeurs du Défi 808 Bonneville.

B. Sécurité et urgences

1. La sécurité est la préoccupation la plus importante pour toutes les parties engagées dans le Défi 808. La sécurité prévaut au-dessus de toutes les autres règles. En situation d'urgence, veuillez contacter le 911.
2. Tout accident, blessure ou abandon doit être communiqué au directeur de course du

Défi 808 le plus rapidement possible au 1-888-352-3334.

3. Dans l'idée de respecter l'esprit sportif, les membres d'une équipe de soutien ont le devoir de venir en aide à n'importe quel participant à n'importe quel moment.
4. Les participants et leur équipe de soutien sont en autonomie pendant tout le long d'une étape et sont dans l'obligation d'assurer leur propre sécurité en tout temps.
5. Si vous voyez un autre participant ou membre de l'équipe de soutien commettre un geste non sécuritaire ou antisportif, vous devez prévenir un officiel du Défi 808.
6. Tous les véhicules de soutien doivent transporter une trousse de premiers soins complète et un téléphone mobile.

II. PARTICIPANT

A. Règlements du Défi

1. Afin d'être reconnu comme un participant qui a officiellement terminé le Défi, tous les inscrits doivent avoir complété le parcours selon les limites suivantes :

■ **808 Solo - Équipe de 2 - Équipe de 4**

- Fin : lundi 25 septembre 7 h (48 h)
 - Heure limite pour atteindre la station de chronométrage-7 Saint-Donat, lundi 25 septembre 1 h 20

■ **404 Solo - Équipe de 2 - Équipe de 4**

- Fin : dimanche 24 septembre 11 h (24 h)
 - Heure limite pour atteindre la station de chronométrage-3 Saint-Donat, dimanche 24 septembre 5 h 20

■ **404 Solo - jour seulement - Équipe de 2 - Équipe de 4**

- Fin : dimanche 24 septembre 19 h
 - Heure limite pour atteindre la station de chronométrage-3 Saint-Donat, dimanche 24 septembre 13 h 50

2. Le chronomètre ne sera arrêté en aucune circonstance.
3. Un participant ne doit pas recevoir aucune aide de type de poussée ou de propulsion par une autre personne ou un véhicule.

4. Les participants peuvent marcher ou courir s'ils le désirent, pourvu qu'ils conservent leur vélo avec eux.
5. Aucun participant ou voiture d'équipe ne doit bloquer ou entraver la progression d'un autre participant ou d'une autre voiture d'équipe.

B. Sillonnage ou rouler en peloton

1. Le sillonnage, ou rouler en peloton, n'est jamais permis.
2. Les participants doivent rouler en tout temps sur l'accotement de la chaussée.
3. L'espace suivant doit être maintenu entre deux participants, à l'exception d'un dépassement : a) lorsqu'il roule sans la voiture d'équipe : 15 mètres d'écart (longueur de 3 voitures) entre un autre cycliste ou une voiture; b) lorsqu'il roule avec une voiture d'équipe : 100 mètres d'écart. Il doit y avoir assez d'espace entre deux participants pour que le trafic derrière puisse dépasser confortablement le participant et sa voiture d'équipe au même moment.

C. Parcours

1. Les coureurs doivent parcourir tout le tracé exactement comme décrit dans le guide du participant.
2. Chaque kilomètre prévu dans le Défi doit être parcouru par chaque participant ou équipe de relais. Dans le cas d'une erreur de parcours, par exemple, un virage dans une mauvaise direction, le participant doit retourner à l'endroit exact où il a quitté le parcours et continuer de rouler à partir de ce point.

III. RÈGLEMENT SUR LE VÉLO ET L'ÉQUIPEMENT

A. Vélo

1. Aucun vélo assisté ne peut être utilisé.
2. Tous les vélos doivent être équipés d'un système de freins fonctionnel.
3. Visibilité : en roulant la nuit (entre 19 h et 7 h), chaque vélo doit être équipé d'un système fonctionnel et légal de lumière avant et arrière et ce système doit être EN MARCHE de 19 h à 7 h (sauf pour les participants du 404 jour seulement).
4. Tous les vélos doivent être équipés d'un phare avant (lumière blanche 300 lumens minimum) qui doit être allumé en tout temps.
5. Tous les vélos doivent être équipés d'un feu arrière (rouge), qui doit clignoter et être visible à 200 mètres.
6. Bande réfléchissante : lorsqu'ils rouleront la nuit, les participants devront porter sur eux ou sur leur vélo du matériel réfléchissant visible dans les quatre directions. Tout vélo devra avoir au minimum du ruban adhésif réfléchissant.
 - haubans de selle (minimum ¼ po de large par 3 po de long)
 - fourches - chaque côté (minimum ¼ po de large par 3 po de long)
 - pédalier (visible du côté)
 - pédales ou souliers (visible de l'arrière)
 - roues (3 à 4 sections de 1 po à 3 po de long - ne pas appliquer sur la surface de freinage)Remarque : collez d'abord du ruban électrique sur toutes les surfaces afin de bien retirer le ruban adhésif réfléchissant après l'évènement.
7. Tous les vélos doivent être identifiés avec le numéro du participant.
8. Tous les vélos doivent passer l'inspection par les officiels du Défi.

B. Vêtements

1. Le port du casque est obligatoire.
2. L'utilisation d'écouteurs est interdite.

IV. ÉQUIPE DE SOUTIEN

1. Chaque participant ou équipe doit obligatoirement avoir une équipe de soutien, sauf pour le 404 jour seulement, qui doit être composée d'au moins deux personnes, autres que les participants de l'épreuve individuelle et du relais à deux.
2. Une personne doit être désignée capitaine de l'équipe de soutien. Elle agira à titre de porte-parole de l'équipe et du participant.
3. Les membres de l'équipe de soutien ne doivent pas courir ni marcher aux côtés, devant ou derrière leur participant, pour aucune raison (sauf pour offrir du ravitaillement pendant la période de jour).
4. Le véhicule de l'équipe de soutien ne doit pas créer un avantage pour les participants en coupant le vent de face ou de côté.
5. Les équipes de soutien ne doivent pas nuire à la circulation automobile.
6. Les équipes de soutien ne doivent pas nuire au parcours des autres participants et de leur équipe de soutien.
7. Les véhicules de l'équipe de soutien ne doivent pas se garer ou être sur le parcours à proximité des cyclistes pour les 12 premiers kilomètres de l'épreuve (route 323 jusqu'à l'intersection de la route 117). Les participants devront faire leurs propres réparations mécaniques sur les 12 premiers kilomètres du Défi.

Conduite de jour

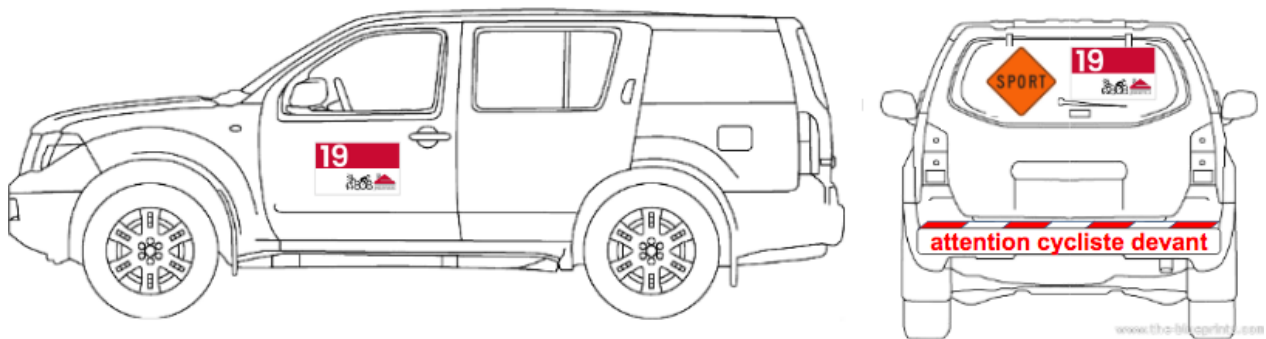
8. Les véhicules accompagnateurs de l'équipe soutien ne doivent en aucun moment suivre les participants durant le jour (de 7 h à 19 h). La progression du véhicule de soutien pendant le jour se fait par dépassement (leapfrog). Le véhicule se stationne un kilomètre à l'avant du participant et attend que celui-ci le dépasse et soit hors de vue avant de reprendre sa route de manière sécuritaire.
9. Lorsqu'il est arrêté, le véhicule de l'équipe de soutien doit se garer complètement à l'extérieur la route, avec les clignotants d'urgence actionnés sur le véhicule.

Conduite de nuit

10. Si les membres de l'équipe de soutien ne sont pas disponibles pendant la nuit, pour quelque raison que ce soit, le cycliste ne peut pas poursuivre sa route et doit demeurer dans le véhicule de soutien.
11. Tous les participants doivent toujours être suivis par le véhicule de soutien de la façon la plus directe (10 m) et la plus sécuritaire qu'il est permis la nuit. Lorsqu'il suit un participant, le véhicule de l'équipe de soutien doit être le plus à droite possible afin de permettre aux autres conducteurs de voir et de dépasser le véhicule.
12. Il ne peut jamais y avoir deux véhicules de l'équipe de soutien ou plus derrière un participant. Le caravanage, ou deux véhicules d'équipe derrière un participant, est strictement interdit.

V. VÉHICULE ACCOMPAGNATEUR

1. Les véhicules des équipes de soutien doivent être équipés des articles suivants :
 - a. Le panneau « Activités sportives » (T-50-7) indiquant la présence d'une activité sportive sur un chemin public rétro-réfléchissant orange fluorescent doit avoir une dimension minimale de 750 mm sur 750 mm.
 - b. Trois autocollants magnétiques doivent être installés sur les véhicules accompagnateurs (deux côtés et un en arrière).
 - c. Un autocollant avec l'inscription « ATTENTION CYCLISTE DEVANT » installé derrière le véhicule. Le lettrage doit avoir 6 pouces de haut, et doit être rouge réfléchissant sur un fond blanc.
 - d. Les clignotants d'urgence doivent être allumés en tout temps pendant la nuit (19 h – 7 h) lorsque le véhicule accompagnateur suit le participant.
 - e. Une trousse de premiers soins de base.

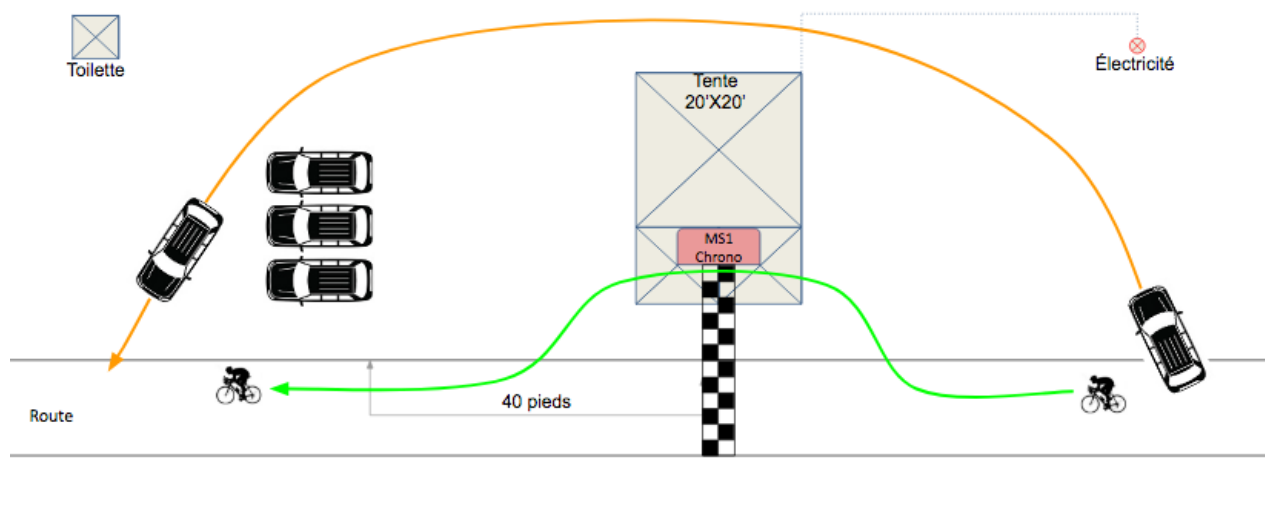


2. Les véhicules récréatifs (VR) ou fourgonnettes de camping ne sont pas acceptés en raison de leur largeur excessive. Le véhicule de soutien idéal est une mini fourgonnette.
3. Les véhicules de soutien ne peuvent pas tirer de remorque d'aucune sorte.
4. Tous les véhicules accompagnateurs doivent avoir une preuve d'assurance valide.

VI. STATION DE CHRONOMÉTRAGE ET AIRE DE TRANSITION

1. Tous les participants et les équipages doivent obligatoirement passer par chacune des stations de chronométrage.
2. Toutes les équipes doivent arrêter à chaque station de chronométrage pour effectuer le relais entre les participants qui s'échangeront la puce chronomètre avant de reprendre la Défi.
 - 808 Solo (1 seul participant complète la totalité des kilomètres)
 - 808 Équipe de 2 (doit changer d'équipier à chaque étape)
 - 808 Équipe de 4 (doit changer d'équipier à chaque étape)
3. Les membres d'équipe de relais devront rouler une étape à la fois, d'une station de chronométrage à l'autre.
4. Seulement un participant par équipe à la fois doit se retrouver sur la route, à l'exception des derniers 350 mètres du Défi (chemin des Voyageurs/chemin Duplessis), où tous les membres de l'équipe peuvent être sur leur vélo et rouler ensemble jusqu'à la ligne d'arrivée.

Exemple de station relais et chronométrage



VII. PÉNALITÉS, DISQUALIFICATIONS ET ABANDONS

1. La pénalité pour une violation de ces règlements est la disqualification, à moins qu'une pénalité de temps soit attribuée, à la discrétion du directeur de course.
2. La violation d'un règlement qui n'entraîne pas une disqualification entraînera une pénalité de temps pour les participants ou équipes qui devra être purgée à la station de chronométrage de Saint-Donat.
 - Première offense : un total de 15 minutes
 - Deuxième offense : un total de 45 minutes
 - Troisième offense : DISQUALIFIÉ
3. Tout abandon doit être communiqué au directeur de course du Défi 808 le plus rapidement possible au 1-888-352-3334.

Pour toute question, veuillez nous contacter. Nous considérons que les règlements sont clairs et que vous serez tenus responsables en conformité avec ceux-ci. Le non-respect des règlements entraînera une disqualification à moins qu'une pénalité de temps soit donnée.

VIII. SOMMAIRES DES INSPECTIONS OBLIGATOIRES

Validation de l'inspection du vélo

Lumières et bande réfléchissantes

_____ Phare avant (lumière blanche 300 lumens minimum) visible à 200 mètres

_____ Feu arrière (rouge qui doit clignoter) visible à 200 mètres

_____ Piles de rechange

_____ Haubans de selle (minimum ¼ po de large par 3 po de long)

_____ Fourches - chaque côté (minimum ¼ po de large par 3 po de long)

_____ Roues (3 à 4 sections de 1 po à 3 po de long)

_____ Pédales (visible du côté)

_____ Pédales ou souliers (visibles de l'arrière)

_____ Casque homologué

_____ Numéro d'équipe sur la tige de selle

Validation de l'inspection du véhicule

Véhicule : marque, modèle et couleur _____

Numéro de plaque d'immatriculation _____

_____ Panneau « Activités sportives » (T-50-7) à l'arrière du côté gauche

_____ Trois autocollants magnétiques (deux côtés et un arrière)

_____ Un panneau « ATTENTION CYCLISTE DEVANT » à l'arrière

_____ Clignotants d'urgence fonctionnels

_____ Trousse de premiers soins de base

Commentaire

L'inspection de l'officiel du Défi 808 Bonneville est finale. Si votre inspection d'équipement n'est pas satisfaisante, une seconde inspection sera nécessaire avant de prendre le départ.

Signature de l'officiel du Défi 808 Bonneville

_____ Date _____